



Rapport de gestion
Premier trimestre terminé le 31 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2019	1
2. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2019.....	2
3. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS.....	3
4. RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS MINIÈRES.....	4
5. PROGRAMMES D'EXPLORATION	6
6. RESSOURCES 2018	8
7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL	9
8. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT	18
9. RÉSULTAT GLOBAL	18
10. FLUX DE TRÉSORERIE	19
11. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	21
12. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES.....	21
13. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	21
14. SITUATION FINANCIÈRE.....	21
15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	22
16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	22
17. LA MAISON DE COMMERCE : STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ DE LA VENTE D'OR	23
18. BIENS MINIERS : QUATRE PERMIS D'EXPLORATION	24
19. RISQUES ET INCERTITUDES	26
20. CAPITAL-ACTIONS	34
21. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION (CPCI) ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF).....	35
22. RÉSULTATS TRIMESTRIELS.....	36
23. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS	37
24. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE	39
25. ÉNONCÉS PROSPECTIFS	39

RESSOURCES ROBEX inc. (« ROBEX » ou « la Société ») est une société minière canadienne menant des activités d'exploitation et d'exploration au Mali, en Afrique, dont les actions sont négociées au Canada à la Bourse de Croissance TSX (symbole : RBX) et en Allemagne à la Bourse de Francfort (Deutsche Borse AG, symbole : RB4). La Société exploite actuellement la mine de Nampala, au Mali, et est titulaire de quatre permis d'exploration, tous localisés au Mali, en Afrique de l'Ouest. La priorité stratégique de ROBEX consiste à maximiser la valeur pour ses actionnaires par la gestion de ses actifs existants et la recherche d'occasions de croissance stratégique.

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que la façon dont elle gère le risque et les ressources en capital. Il a également pour but de montrer que la Société est un acteur citoyen et responsable engagé dans des actions aux effets durables. Ce rapport de gestion, daté du 30 mai 2019, se veut un complément et un supplément à nos états financiers consolidés intermédiaires résumés (les « états financiers ») au 31 mars 2019. Nos états financiers et ce rapport de gestion sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de notre résultat d'exploitation et de notre performance financière.

Nos états financiers ont été préparés selon des conventions comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport de gestion sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Il convient de porter une attention particulière aux facteurs de risque qui sont exposés aux sections « Risques et incertitudes » et « Énoncés prospectifs » du présent document.

Les termes « nous », « notre », « la Société » ou « ROBEX » renvoient à RESSOURCES ROBEX inc. collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas.

1. FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2019

- ✘ Production d'or de 11 291 onces (351 kg) comparativement à 9 793 onces (305 kg) pour la même période de 2018
- ✘ Augmentation de la disponibilité de l'usine, soit une moyenne de 91,6 % pour le premier trimestre de 2019 comparativement à 88,4 % pour l'année 2018
- ✘ Ventes d'or de 18,9 millions \$ comparativement à 20,6 millions \$ pour la même période de 2018 (décalage des ventes d'or de la production attribuable à chacune des périodes présentées)
- ✘ Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation¹ de 7,7 millions \$ ou 0,013 \$ par action² comparativement à 9,6 millions \$ ou 0,017 \$ par action² pour la même période de 2018
- ✘ Diminution du passif de la Société d'un montant de 4 millions \$ comparativement au 31 décembre 2018
- ✘ Investissements en exploration sur le permis d'exploitation de Nampala d'un montant de 0,9 millions \$ et sur les permis de recherche et d'exploration de Mininko et Kamasso d'un montant de 1,6 millions \$
- ✘ Début des activités du centre d'alphabétisation de la mine de Nampala qui permettra d'offrir en 2019 plus 65 000 heures de formation aux employés et communautés voisines

¹ Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action sont une mesure financière non conforme aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 37.

2. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2019³

Pour 2019, nous maintenons comme objectif principal le désendettement de la Société. Nous prioriserons également l'optimisation de nos ressources afin d'en tirer le maximum de profit et ainsi permettre à la Société de continuer à investir de façon importante pour assurer son avenir.

En préparation pour les prochaines années, nos objectifs d'exploration pour 2019 sont de poursuivre sur la lancée amorcée en 2017 et 2018 en investiguant davantage sur les résultats prometteurs des différentes zones aurifères de Nampala (sud, est et ouest), permettant à la Société d'augmenter les ressources à Nampala et d'élaborer un nouveau plan minier, et des permis de recherche et d'exploitation adjacents à Nampala, soit Mininko et Kamasso. En plus d'avoir démarré un laboratoire sur site en 2018 pour les analyses d'échantillons, il a été décidé d'intégrer à l'interne plusieurs tâches à accomplir lors des campagnes d'exploration afin d'optimiser encore plus nos coûts.

Dans l'optique d'optimiser son rendement opérationnel et bonifier les flux de trésorerie disponibles, la Société a prévu les investissements suivants en 2019 :

- ✘ Achat de nouveaux groupes électrogènes pour renforcer la disponibilité de la centrale électrique ;
- ✘ Refonte du circuit d'eau de procédé de manière à offrir une capacité de montée en charge et surtout ne plus être un élément limitant lors des pointes de production ; et
- ✘ Achat d'un concasseur de type « mineral sizer » pour améliorer la production de manière notable, soit en limitant les arrêts de l'usine causée par le blocage de la chute, en nous donnant la capacité de broyer les gros blocs de quartz plus riche en or de plus en plus présents et en nous permettant dans une certaine mesure de traiter les zones de transition en temps opportun.

En 2019, nous désirons également développer un programme de production d'énergie solaire afin de diminuer notre dépense énergétique à l'once et améliorer notre bilan carbone.

En ce qui concerne les opérations de 2019, à Nampala, nous nous attendons à traiter environ 1,8 million de tonnes de minerai à une teneur moyenne de 0,92 g/t Au et atteindre un taux de récupération de l'or de 86 % en moyenne.

	Perspectives pour 2019
Production d'or (onces)	> 45 000
Coût comptant total (par once vendue)	< 650 \$
Coût de maintien tout inclus (par once vendue)	< 900 \$
Exploration sur l'ensemble des permis (Nampala, Mininko et Kamasso)	40 000 mètres de forage

³ Cette rubrique contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » à la page 39 du présent rapport pour de plus amples détails sur les énoncés prospectifs.

3. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS

Prix de l'or

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2019, le prix de l'or en dollars américains, mesuré selon le cours moyen de l'or fixé à Londres (*London Gold Fixing Price*), a fluctué d'un sommet de 1 341 USD à un prix plancher de 1 280 USD l'once (sommet de 1 766 CAD à un prix plancher de 1 700 CAD l'once). Le cours moyen de l'or sur le marché pour le premier trimestre de 2019 a été de 1 732 CAD l'once, comparativement à 1 683 CAD l'once pour la même période en 2018, ce qui représente une augmentation de 49 CAD ou 2,9 %.

(en dollars par once)	2019 T1	2018 T1
Cours moyen fixé à Londres USD	1 304	1 331
Cours moyen fixé à Londres CAD	1 732	1 683
Prix de vente moyen réalisé CAD	1 726	1 716

Pressions sur les coûts

Nous sommes, comme l'ensemble du secteur minier, grandement affectés par les pressions sur les coûts de mise en valeur et d'exploitation. Dans la mesure où nos activités consomment beaucoup d'énergie, la variation des prix du carburant peut avoir une incidence importante sur nos activités et donc sur les résultats financiers correspondants. Il en est de même pour l'ensemble de nos produits chimiques tels que la chaux, le cyanure, le charbon et les boulets.

Nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la société Vivo Energy Mali en FCFA, la devise locale du Mali, à un prix fixé par le directeur de l'Office malien des produits pétroliers (ONAP). Le prix moyen fixé par le directeur de l'ONAP était de 629 FCFA le litre (équivalent à 1,45 CAD), au cours du trimestre terminé le 31 mars 2019, comparativement à 620 FCFA le litre (équivalent à 1,47 CAD) pour la même période en 2018.

Devises

Nos activités d'exploitation et d'exploration minières sont menées en Afrique occidentale, au Mali. Par conséquent, une portion des coûts opérationnels et des dépenses d'investissement est libellée en devises étrangères, principalement en euros. Le FCFA fluctue en fonction de l'euro, qui est actuellement à un taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro.

4. RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS MINIÈRES

Faits saillants financiers et opérationnels

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
Onces d'or produites	11 291	9 793
Onces d'or vendues	10 935	11 989
(arrondis au millier de dollars près)		
Revenus – Ventés d'or	18 870 000	20 573 000
Charges d'exploitation minières	7 131 000	7 184 000
Redevances minières	588 000	672 000
Charges administratives	2 829 000	2 902 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8 365 000	2 907 000
Résultat opérationnel	(43 000)	6 908 000
Charges financières	798 000	1 367 000
Pertes (gains) de change	6 000	(270 000)
Variation de la juste valeur des passifs financiers	---	(768 000)
Autres produits	(6 000)	(11 000)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(1 510 000)	184 000
Résultat net	669 000	6 406 000
Résultat net attribuable aux actionnaires	825 000	5 883 000
Résultat de base par action	0,001	0,010
Résultat dilué par action	0,001	0,010
Montants ajustés		
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ¹	831 000	4 846 000
Par action ¹	0,001	0,008
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ²	7 699 000	9 604 000
Par action ¹	0,013	0,017

¹ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le résultat net ajusté de base par action et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 37.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

4. RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS MINIÈRES - (SUITE)

- ✘ Au cours du premier trimestre de 2019, les ventes d'or se sont élevées à 18 870 000 \$ comparativement à 20 573 000 \$ pour la même période en 2018. La diminution des ventes d'or est principalement attribuable à la diminution de la quantité d'onces d'or vendues. Pour les trois premiers mois de 2019, la Société a vendu 10 935 onces d'or comparativement à 11 989 onces d'or pour les trois premiers mois de 2018. L'écart entre le nombre d'onces d'or vendues et le nombre d'onces d'or produites durant les périodes est attribuable au calendrier des expéditions.
- ✘ Au premier trimestre de 2019, les charges d'exploitation minière se sont élevées à 7 131 000 \$, représentant 38 % du total des ventes, alors qu'au premier trimestre de 2018, les charges d'exploitation minière s'étaient élevées à 7 184 000 \$, représentant 35 % du total des ventes.
- ✘ La diminution des redevances minières au premier trimestre de 2019 est une conséquence directe de la diminution de la quantité d'or vendues.
- ✘ Les charges administratives pour le premier trimestre de 2019 sont comparables au premier trimestre de 2018, soit de 2 829 000 \$, résultant du fait que la Société s'efforce constamment de contrôler ses coûts fixes.
- ✘ Pour les trois premiers mois de 2019, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles a été plus élevé que pour la même période en 2018. Au quatrième trimestre de 2018, la Société a déposé un Rapport Technique NI 43-101 concernant l'Estimé de Ressource Minérale de Nampala. Ces nouvelles données, ainsi qu'une meilleure connaissance de notre outil industriel ont eu pour conséquences d'affiner prospectivement plusieurs méthodes de calcul d'amortissement des immobilisations, pour ainsi représenter plus précisément la réalité économique de la mine actuelle.

5. PROGRAMMES D'EXPLORATION

Campagne d'exploration et de forage 2017-2018

Le 24 septembre 2018, la Société a communiqué l'intégration de tous les résultats du forage 2017-2018 dans un nouvel estimé de ressource minérale (ERM 2018)³ conforme au Règlement 43-101. Les principaux faits saillants sont :

- ✘ Les ressources minérales indiquées totalisent 242 000 onces d'or (175 000 onces de type saprolite (oxydes), 61 000 onces dans la zone de transition et 6 000 onces de type roches fraîches (sulfures)), ce qui correspond à un total de 10 148 000 tonnes à 0,74 g/t Au ;
- ✘ Le total des ressources minérales présumées se situe à 81 000 onces d'or (61 000 onces de type saprolite (oxydes), 16 000 onces de transition et 4 000 onces de type roches fraîches (sulfures)) correspondant à un total de 3 429 000 tonnes à 0,73 g/t Au ;
- ✘ Impact positif global du forage 2017-2018 sur le projet. Des tests de sensibilité (à paramètres égaux, avec et sans le forage 2017-2018) indiquent une augmentation de 10,8 % en onces d'or (+ 8,7 % en tonnes et + 2,4 % en teneur) ;
- ✘ Les ressources 2018 sont principalement situées dans les niveaux de saprolite (oxydes) et contraintes dans une coquille de fosse Whittle (de niveau ressource) à la teneur minimale de coupure de l'opération actuelle de Nampala ;
- ✘ InnovExplo conclut que l'ERM 2018 permet au projet Nampala d'avancer vers les études d'ingénierie, de planification minière détaillée et d'études économiques requises dans ces opérations.

L'ERM 2018 comprend 5 principales zones aurifères :

- ✘ Nampala zone Principale : constituée principalement de ressources indiquées, cette zone correspond au secteur de la fosse Nampala actuellement en opération, les résultats démontrent que le système minéralisé aurifère et les ressources sont enracinés dans les roches saines sous les niveaux de saprolite illustrant un potentiel en profondeur ;
- ✘ Nampala zone Sud : cette zone est actuellement caractérisée par du forage limité et des ressources présumées et présente un potentiel de conversion de ressources présumées vers des indiquées ainsi qu'un potentiel d'ajout de nouvelles ressources présumées ;
- ✘ Nampala zones Ouest et Intrusif : les résultats démontrent la présence de minéralisation aurifère et de ressources à l'ouest de la zone Nampala Principale ;
- ✘ Nampala zone Est : cette zone caractérisée par des ressources présumées peut également être considérée comme ouverte avec des forages limités, au-delà des zones minéralisées ;
- ✘ De plus, des anomalies géochimiques et géophysiques indiquent un potentiel d'exploration pour des découvertes aurifères le long des structures NNE-SSO qui s'étendent depuis le permis Nampala sur le permis d'exploration Mininko.

L'ensemble de ces éléments est très encourageant et fait espérer raisonnablement la découverte de nouvelles ressources dans toutes les directions examinées, et a fourni des éléments rationnels pour planifier la nouvelle campagne d'exploration.

³ L'ERM 2018 de Nampala a été complété par la firme canadienne InnovExplo et sous la supervision et la responsabilité de M. Alain Carrier, géo, M.Sc., (OGQ #281), personne qualifiée et indépendante au sens du Règlement 43-101.

5. PROGRAMMES D'EXPLORATION – (SUITE)

Campagne d'exploration et de forage 2017-2018 – (suite)

Le résultat de ces travaux apporte également des informations très importantes pour la Société, car il confirme l'excellente orientation du potentiel aurifère avec la géométrie des permis d'exploration sur la zone qui, rappelons-le, couvrent une surface totale de 160 km², correspondant aux propriétés de Mininko (mine de Nampala) et de Kamasso, adjacente au sud, dont ROBEX est le bénéficiaire. Se référer à la section « Biens minier : quatre permis d'exploration » à la page 24 du présent rapport pour de plus amples informations sur nos permis d'exploration.

Ces nouvelles données nous permettent d'avoir une meilleure compréhension de la fosse actuellement en production conformément au plan minier 2017-2018 et nous permettra de préparer le nouveau plan minier 2019. L'ERM 2018 nous a également aidé à optimiser la production à différents niveaux, soit en adaptant les procédures d'échantillonnage par une analyse plus détaillée de 5 types de minéralisation au lieu de 3 types et en modifiant les moyens de production avec de nouveaux équipements d'excavation et de transport loués. La Société a aussi planifié l'achat d'un concasseur en 2019 qui permettra d'optimiser le traitement du minerai dans la zone de transition et des blocs de quartz de plus en plus présent au fur et à mesure que nous descendons dans la fosse.

Nouvelle campagne d'exploration et de forage

Pour donner suite aux résultats positifs du forage 2017-2018, de l'ERM 2018 et des recommandations d'InnovExplo, un programme de forage a commencé à la fin du troisième trimestre de 2018 sur les zones aurifères de Nampala (intrusif, ouest, est et sud) avec pour principaux objectifs la conversion de ressources présumées en indiquées ainsi que l'ajout potentiel de nouvelles ressources.

Afin d'amener une zone cible d'un état prospectif (premiers travaux de recherche) à un niveau de ressources, il est primordial de réaliser plusieurs campagnes d'exploration successives. Les phases classiques sont : 1) identification peu profonde, 2) prospection (au 100 mètres), 3) qualification (au 50 mètres), et 4) définition (au 25 mètres). La campagne 2017-2018 nous a permis de confirmer le potentiel des zones ciblées, en particulier le potentiel des zones sud, est et ouest.

La nouvelle campagne 2018-2019 prévoyait initialement un effort d'environ 20 000 mètres de forage comparativement aux 16 896 mètres de la campagne d'exploration et de forage 2017-2018. Tel qu'annoncé dans le communiqué publié le 6 mai dernier, cette nouvelle campagne a en définitive dépassé les 50 000 mètres.

- ✘ Permis d'exploitation de Nampala : L'objectif premier étant de définir les limites de minéralisation autour de la fosse actuelle des zones sud, est et ouest, une première campagne de 9 287 mètres s'est déroulée de septembre 2018 à décembre 2018. Cette campagne a permis à la Société de planifier une campagne de définition dans la zone sud de 8 100 mètres qui s'est terminée à la fin avril. Les derniers résultats sont actuellement en cours de collecte et permettront de mettre à jour le bloc modèle, définir un nouveau plan minier et effectuer un nouveau calcul des ressources.
- ✘ Permis de recherche et d'exploration de Mininko : Étant donné que ce permis est contigu au site minier de Nampala, la Société a fait une importante campagne d'exploration prospective de décembre 2018 à janvier 2019 afin de préparer l'avenir de la Société. Cette campagne de 35 030 mètres a permis de produire 24 933 échantillons.

La campagne 2019-2020 est actuellement en cours d'élaboration. Celle-ci prévoit à priori un effort de définition sur la zone est de Nampala, de qualification sur la zone ouest de Nampala, de prospection sur Kamasso ainsi qu'une campagne de prospection plus au sud, soit dans la continuité de la zone sud de Nampala actuellement en cours de définition.

6. RESSOURCES 2018

Tableau 1. – Estimé des Ressources Minérales Nampala (2018) *

Profils d'altération	Ressource Indiquée			Ressource Présumée		
	Tonnage (t)	Au (g/t)	Onces	Tonnage (t)	Au (g/t)	Onces
Saprolite (≥ 0,40 g/t)	7 606 000	0,72	175 000	2 688 000	0,71	61 000
Transition (≥ 0,40 g/t)	2 361 000	0,80	61 000	626 000	0,79	16 000
Roche saine (≥ 0,75 g/t)	181 000	1,03	6 000	115 000	1,08	4 000
Totaux	10 148 000	0,74	242 000	3 429 000	0,73	81 000

* Notes accompagnant le Tableau 1. – Estimé des Ressources Minérales Nampala (2018):

1. La Personne Qualifiée et indépendante pour l'estimé des Ressources Minérales tel que définis par le Règlement 43-101 est M. Alain Carrier, M.Sc., géo, (OGQ 281) et la date effective de l'estimé est le 15 juillet 2018,
2. Les Ressources Minérales ne sont pas des Réserves Minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée,
3. L'estimation des Ressources Minérales a été réalisée selon les guides et définitions de l'ICM 2014,
4. Les résultats sont présentés in situ et non dilués pour un scénario de fosse et respectent la perspective raisonnable d'extraction économique,
5. Cette estimation comprend cinq différentes zones minéralisées divisées en 17 sous-domaines chacun définis par un solide et compris dans une enveloppe de dilution, Les solides ont une épaisseur minimale de 2 m, La surface topographique d'excavation minière de la fosse Nampala actuellement en opération est en date du 26 juin 2018,
6. Le seuil d'écrêtage (coupure) a été établi selon les zones: 14,5 g/t Au pour la zone Nampala Principale; 7,0 g/t Au pour les zones Nampala Intrusif, Ouest et Est, 4,0 g/t Au pour la zone Nampala Sud et l'enveloppe de dilution, et fut appliqué sur les analyses de carottes de forage, L'interpolation des teneurs a été effectuée à partir de composites de forages de 2,0 m en utilisant la teneur du matériel adjacent lorsque analysée ou une valeur à zéro si non-analysé, La méthode de Krigeage Ordinaire (OK) sur un modèle de blocs (10 m x 10 m x 10 m) a été utilisé avec le logiciel GEOVIA GEMS 6,8,1, Les densités in situ ont été établies selon les profils d'altération (g/cm3): Saprolite (Oxydes) = 1,64; Transition = 2,18 et Roche Saine (Sulfures) = 2,72,
7. Les ressources sont contraintes dans une coquille de fosse Whittle avec des teneurs de coupure de 0,4 g/t Au pour les profils de Saprolite et de Transition et de 0,75 g/t Au pour la Roche Saine. Les teneurs de coupures ont été calculé selon : prix de l'or de USD 1 300/oz, taux de change CAD:USD de 1,29 et les paramètres suivants : (a) Saprolite et Transition: coût de minage = CAD/t 3,25; coût de traitement = CAD/t 6,32; G&A = CAD/t 10,55, pente de la fosse 46,2 degré avec l'optimisateur Whittle (b) Roche Saine: Coût de minage = CAD/t 5,30; traitement = CAD/t 21,00; G&A = CAD/t 10,55, pentes de la fosse 46,2 degré avec l'optimisateur Whittle, Les teneurs de coupure doivent être réévaluées à la lumière des conditions de marchés (prix de l'or, taux de change, coûts d'opération. Etc.),
8. Le tonnage et les onces estimés ont été arrondis aux milliers près et le contenu en métaux sont présentés en onces Troy (tonne x teneur / 31,10348), Tout écart entre les totaux est dû aux effets d'arrondissement, Les pratiques d'arrondissement sont conformes aux recommandations établies par l'annexe 43-101A1,
9. InnovExplo n'est pas au fait de problèmes environnementaux, légaux, juridiques relatifs aux titres de fiscalité, de politique, sociopolitique, de commercialisation ou d'autres questions pertinentes qui pourraient avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
(arrondis au millier près)		
Exploitation (Nampala, Mali)	1 014 000	8 473 000
Explorations (Mali)	(3 000)	(1 000)
Gestion corporative	(1 054 000)	(1 564 000)
Résultat opérationnel	(43 000)	6 908 000

Exploitation minière : Nampala, Mali

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
Données d'exploitation		
Minerai extrait (tonnes)	498 433	491 342
Minerai traité (tonnes)	424 561	445 226
Stérile extrait (tonnes)	817 729	1 047 870
Ratio de découverte opérationnel	1,6	2,1
Teneur traitée (g/t)	0,95	0,93
Récupération (%)	85,0%	83,9%
Onces d'or produites	11 291	9 793
Onces d'or vendues	10 935	11 989
Données financières		
(arrondis au millier près)		
Produits – Ventes d'or	18 870 000	20 573 000
Charges d'exploitation minière	7 131 000	7 184 000
Redevances minières	588 000	672 000
Charges administratives	1 774 000	1 338 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8 363 000	2 906 000
Résultat opérationnel sectoriel	1 014 000	8 473 000
Statistiques		
(en dollars)		
Prix de vente moyen réalisé par once	1 726	1 716
Coût comptant d'exploitation par tonne traitée ¹	18	15
Coût comptant total par once vendue ¹	706	655
Coût de maintien tout inclus par once vendue ¹	1 053	1 036
Charges administratives par once vendue	162	112
Amortissement des immobilisations par once vendue	765	242

¹ Le coût comptant d'exploitation, le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 37.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Exploitation minière : Nampala, Mali - (suite)

- ✘ La quantité de minerai extrait a été de 498 433 tonnes pour les trois premiers mois de 2019 comparativement à 491 342 tonnes pour la même période en 2018, ce qui représente une augmentation de 1,4 %.
- ✘ La quantité de stérile extrait a été de 817 729 tonnes pour les trois premiers mois de 2019, représentant un ratio de découverte opérationnel de 1,6, comparativement à 1 047 870 tonnes pour la même période en 2018, représentant un ratio de découverte opérationnel de 2,1. La diminution de ce ratio s'explique par le fait que les travaux d'excavation ont été réalisés dans le fond de la fosse principale au cours du premier trimestre de 2019.
- ✘ La quantité de minerai traité à l'usine a été de 424 561 tonnes pour les trois premiers mois de 2019 comparativement à 445 226 tonnes pour la même période en 2018, ce qui représente une diminution de 4,6 %. Cette diminution s'explique par la nature du minerai en fond de fosse.
- ✘ Pour les trois premiers mois de 2019, la mine de Nampala a produit 11 291 onces d'or comparativement à 9 793 onces d'or pour la même période en 2018, ce qui représente une augmentation de 15 %. Cette progression s'explique par une amélioration du taux de récupération, soit 85 % pour le premier trimestre de 2019 comparativement à 83,9 % pour la même période en 2018. De plus, la teneur du minerai traité a été plus élevée pour les trois premiers mois de 2019, soit en moyenne 0,95 g/t Au comparativement à 0,93 g/t Au pour la même période en 2018.
- ✘ Les charges administratives ont augmenté au premier trimestre de 2019 comparativement à la même période en 2018. Au cours des trois premiers mois de 2019, la Société a mis à la disposition des villages avoisinants de nouveaux puits d'approvisionnement en eau potable. La Société a aussi engagé des coûts pour l'organisation de l'événement inaugural officiel de la mine de Nampala qui s'est tenu le 29 mars 2019.
- ✘ L'augmentation de l'amortissement par once vendue reflète en partie les investissements supplémentaires faits à la mine après le premier trimestre de 2018 tels que la construction de chemins, l'agrandissement du parc à rejet pour anticiper la cadence de production future et l'augmentation de la capacité de la centrale électrique pour sécuriser notre production d'énergie. Les frais de découverte de la fosse sont également ajoutés aux investissements et amortis par la suite (norme comptable IFRIC 20 s'adressant aux mines à ciel ouvert).

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Gestion corporative

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
(arrondis au millier près)	\$	\$
Charges administratives	1 053 000	1 563 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 000	1 000
Résultat opérationnel sectoriel	(1 054 000)	(1 564 000)

Responsabilité sociale corporative

La mine de Nampala s'efforce d'être une mine responsable recherchant des effets durables.

Dans ce cadre, elle a mis en place divers outils :

Cette démarche a commencé par l'adhésion au pacte global de l'ONU.

✧ Une adhésion au pacte global de l'ONU

Ce pacte repose sur 10 principes.

Droits de l'homme :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Normes internationales du travail :

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Un plan de développement communautaire (PDC) adopté par des représentants des communautés (élus locaux, représentant des administrations, chefs de village, services techniques) qui permet de mettre en place une action pluriannuelle en faveur des communautés et agit dans un rôle d'apaisement des relations entre la mine et ses voisins.

Afin de mettre en œuvre cette politique, la mine de Nampala a étendu son action à ses fournisseurs en mettant en place notamment une charte des achats responsables qui est en miroir du pacte global.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Responsabilité sociale corporative - (suite)

✧ La charte des achats responsables

Par la charte, la Société a engagé des actions afin de s'assurer que les fournisseurs importants et récurrents du site minier respectent des standards élevés à l'égard de leurs travailleurs.

Cette charte comprend principalement les éléments suivants :

DROITS DE L'HOMME

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à respecter et à promouvoir les directives internationales relatives aux droits de l'homme. Ils veilleront notamment à ne pas se rendre complices de violations de ces droits fondamentaux.

NORMES DU TRAVAIL

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. Ils contribueront à l'abolition effective du travail des enfants et veilleront à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et de toute forme de discrimination en matière d'emploi.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. Ils prendront des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière environnementale, à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds, les pots-de-vin.

OBLIGATIONS DES FOURNISSEURS

La charte a une pleine valeur juridique, car elle fait partie intégrante des Conditions générales d'Achats, et s'applique aux fournisseurs de Nampala, qui doivent eux-mêmes dans la mesure du possible relayer ces dispositions le cas échéant à leurs propres fournisseurs, y compris dans les pays-non-signataires des conventions de l'Organisation internationale du Travail où ils seraient amenés à travailler.

Les fournisseurs de la Société doivent se conformer aux réglementations nationales et internationales en vigueur.

Ils s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer du respect des principes énoncés dans cette charte.

✧ Un plan de réhabilitation du site

Une mine a une durée de vie limitée dans le temps, même si au fur et à mesure de l'exploration la date prévisionnelle est repoussée dans le temps.

L'époque où les miniers partaient en laissant un paysage de désolation est nous l'espérons terminée.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Responsabilité sociale corporative - (suite)

Avec l'aide d'un ingénieur malien spécialisé qui avait déjà travaillé sur le plan de développement communautaire (voir plus loin), un plan de réhabilitation du site a d'ores et déjà été établi.

La philosophie d'ensemble est de remettre les sites miniers dans un état ne nécessitant aucun frais de la part d'aucune partie pour les maintenir ou les exploiter dans une condition saine, sans danger, ni risques.

Afin d'assurer son financement, ce plan est financé année par année au moyen de provisions établies à cet effet.

Il serait trop long de détailler ce plan. Mais il faut savoir que les différentes zones du site sont prises en compte ; il faut également relever que la réhabilitation du site sera d'autant plus facile qu'une politique environnementale aura été mise en place.

La réhabilitation d'un site minier dans le cadre du plan de fermeture porte essentiellement sur les aspects techniques suivants :

- La démolition et l'enlèvement de toutes les infrastructures rattachées à la mine, à savoir : usine de traitement, laboratoires, chevalement, ateliers, garages, magasins de stockage, bâtiments administratifs, hôtel et cité minière, centrale thermique, dépôts d'ordures ménagères, ferrailles, emballages, épaves, etc. À ce niveau, la Société s'engage à se conformer à toutes nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui surviendraient et/ou à toutes propositions de l'Administration des Mines, relatives au maintien des infrastructures ;
- La sécurisation de la carrière et des galeries (s'il y en a) ;
- La réhabilitation, l'aménagement et la sécurisation du bassin à boues et des dépôts de stériles (adoucissement des pentes plantations d'arbres, etc.) ;
- L'obturation définitive des pistes de chantiers ;
- La dépollution des sols contaminés le cas échéant si cette situation est rencontrée et le nettoyage définitif du site ; et
- La remise des lieux dans un état assaini.

Être responsables, c'est avant tout prendre soin des travailleurs. Pour cela, une politique spécifique a été mise en place.

✧ Une politique de HSSE/SST

Une politique HSSE (Hygiène Santé & Sécurité Environnement) également appelée SST (Santé & Sécurité au Travail) est une politique qui vise à mettre en place une politique sécuritaire au travail.

Dans un environnement minier, les risques encourus au travail sont nombreux du fait de l'usage de machines, de véhicules, de broyeurs et d'énergie sont de nombreux risques d'accident. Par ailleurs, les travaux miniers peuvent être l'origine de nombreuses sources de pollution.

La Société reconnaît par cette politique que l'excellence dans la gestion de la Santé & Sécurité au Travail est une partie intégrante de ses activités. L'hygiène du travail, la santé et la sécurité des employés constituent la priorité Numéro 1 de la Société qui, comme on l'a vu plus haut a souscrit au pacte global de l'ONU. Elle s'engage à atteindre un niveau international dans la gestion de la Santé & Sécurité au Travail à travers : le développement, la mise en œuvre et l'amélioration continue des systèmes de gestion afin d'asseoir une véritable culture de Santé & Sécurité au Travail et de performance.

La Société s'est fixée comme objectif d'établir un environnement de travail sain et sécurisé où tous les employés, sous-traitants et visiteurs se sentiront en sécurité. Des consignes et règles édictées par l'entreprise aideront à l'observance d'une attitude sécuritaire par tous.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Responsabilité sociale corporative - (suite)

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, la Société s'est engagée à :

1. Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes en vigueur sur la Santé et la Sécurité au Travail par la mise en œuvre des programmes et procédures de gestion ;
2. Développer et mettre en œuvre des systèmes compréhensifs et solides de gestion de la Santé et Sécurité au Travail conformément aux directives d'ILO OSH ;
3. Intégrer les objectifs de Santé et Sécurité au Travail dans les normes et pratiques de Nampala ;
4. Fixer et atteindre les objectifs relatifs à la Santé et Sécurité au Travail des employés, des sous-traitants et des visiteurs en développant et en actualisant ces objectifs dans la consultation et la communication ;
5. Prévenir les blessures et les maladies professionnelles des employés, sous-traitants et visiteurs ;
6. Utiliser les techniques de gestion des risques pour améliorer continuellement la santé et sécurité sur le lieu de travail ;
7. Promouvoir la sensibilisation sur les dangers et risques professionnels et améliorer continuellement les systèmes de gestion de Santé et Sécurité au Travail ainsi que les critères de performance au sein des départements tout en intégrant la Santé et Sécurité au Travail dans toutes les activités de la mine ;
8. Identifier les opportunités de formation appropriée de Santé et Sécurité au Travail pour tous les employés ;
9. Procéder à des audits périodiques et examiner les résultats de ces audits, fixer des objectifs de performance et mesurer les progrès au fur et à mesure afin de s'assurer de l'amélioration continue et de l'adhésion à des pratiques industrielles de première classe ;
10. Utiliser seulement les sous-traitants et fournisseurs qui font montre d'engagement à haut niveau de la gestion et la performance de la Santé et Sécurité au Travail ;
11. S'assurer que tous les employés et sous-traitants sont responsables de santé et sécurité dans leur milieu de travail et qu'ils sont régulièrement évalués sur la base de leur performance en Santé et Sécurité au Travail. Tous les employés et sous-traitants ont le devoir de travailler en sécurité, d'aider les autres en sécurité et d'écouter les autres lorsqu'ils les aident à travailler en sécurité ;
12. Rapporter toutes les situations de dangers/risques, presque-accidents, incidents et accidents du travail ;
13. Fournir les ressources adéquates en matière de Santé et Sécurité au Travail et de réaction rapide aux urgences afin de permettre aux employés, sous-traitants et visiteurs de travailler dans un environnement sain et sécurisé ; et
14. Planifier et maintenir un programme de surveillance médicale pour tous les employés, sous-traitants et autres travailleurs.

Notre conviction est que toutes les blessures et maladies professionnelles dans le milieu de travail sont évitables et que pour le moins, il faut faire tout ce qui est raisonnable pour y parvenir.

Il est à noter que pour s'assurer du suivi, de la qualité, et du contrôle de la politique SST, un système de formation d'audit permanent a été mis en place sur 3 ans dans le but d'atteindre un niveau certifiable ISO 45001 en 2020. Ce suivi est assuré par une entreprise malienne extérieure et tout le personnel du service SSE (Santé-Sécurité-Environnement) a été reconnu par l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Chaque jour commence à la mine par un moment dédié aux règles de sécurité.

Mais, pour prendre soin des travailleurs, il faut également s'assurer de leur meilleure santé.

✦ Une politique de santé

La Société a mis en place une politique de santé qui bénéficie à ses travailleurs et leur famille proche.

Tout d'abord, il a été créé une clinique où résident en permanence 24/24 deux techniciens supérieurs de santé. La clinique est également équipée d'une ambulance 4X4 aux standards internationaux.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Responsabilité sociale corporative - (suite)

Un partenariat a été mis en place avec les médecins de deux cliniques, l'une à Bamako et l'autre à la ville la plus proche, c'est-à-dire Sikasso.

La mine assure avec ces partenariats les services médicaux suivants :

- Consultation ;
- Hospitalisation ;
- Petite chirurgie ;
- Conseils et éducation à la santé (également étendue aux villages – cours sur l'hygiène, le Sida et les MST, Ébola, le paludisme) ;
- Grande chirurgie ;
- Accouchement ;
- Ophtalmologie ;
- Soins dentaires ;
- Imagerie ;
- Frais pharmaceutiques ; et
- Évacuations locales.

La mine a également mis en place en 2018 un contrôle de l'état de santé des travailleurs et des sous-traitants.

Être responsables, c'est bien entendu prendre soin de l'environnement. Voilà pourquoi une politique environnementale a été mise en place.

✧ Une politique environnementale

La mine d'or de Nampala est une mine à ciel ouvert qui utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation.

À travers un processus d'évaluation des aspects environnementaux, la mine de Nampala s'engage à identifier les aspects liés à ses activités parmi lesquels ceux inhérents aux conditions géotechniques, à l'utilisation des engins de terrassement, à la manipulation des produits chimiques, à la poussière et aux autres ambiances physiques. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire de façon continue ces aspects à un niveau acceptable.

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, la mine de Nampala a pris l'engagement :

- De respecter toutes les lois, règlements et exigences en la matière afin de conduire ses activités de telle sorte que, les valeurs économiques, sociales et environnementales soient prises en considération ;
- De développer une culture environnementale afin de prévenir toute pollution ;
- De réduire et d'optimiser l'utilisation des énergies et ressources naturelles en s'assurant de la réduction et de l'élimination de toutes les sources de pollution liées aux hydrocarbures ;
- De gérer au mieux ses déchets, à travers notamment le triage et le recyclage ;
- De n'avoir recours qu'à des entreprises sous-traitantes qui auront notamment été sélectionnées au regard de leur niveau de management environnemental ;
- De ne pas faire appel à un volume de ressources temporaires externes excédent ses capacités d'encadrement ;
- De communiquer et consulter avec les parties affectées et intéressées les aspects environnementaux relatifs à ses activités ;
- D'animer, de faire vivre cette politique et de favoriser la communication interne et externe dont notamment les remontées d'informations du terrain en matière d'environnement ;
-

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Responsabilité sociale corporative - (suite)

- D'allouer les moyens et ressources nécessaires pour mettre en œuvre cette politique en s'assurant que les ressources financières sont disponibles afin de pouvoir faire face à ses travaux de réhabilitation progressive et à ses obligations environnementales ;
- Pour répondre à ces engagements, la Société fixe annuellement des objectifs spécifiques, définis lors des revues de Direction ; et
- Chaque salarié de la Société, par ses actes quotidiens et par son professionnalisme, doit être un acteur essentiel de cette politique.

Par ailleurs, la qualité des eaux est régulièrement vérifiée, en parallèle du contrôle préventif de l'étanchéité du parc à rejet.

La mine de Nampala a pris une voie originale en faisant appel aux services du laboratoire national d'analyse du Mali intervenant sous contrôle d'un huissier de justice.

✧ Politique relative aux gaz à effet de serre

La mine de Nampala se préoccupe de réduire son empreinte carbone et après avoir étudié d'autres hypothèses, elle a décidé de compléter sa centrale diesel traditionnelle par une centrale solaire à panneaux photovoltaïques. Celle-ci devrait être construite, sauf imprévu, avant la fin de l'année 2019.

Quant à sa centrale traditionnelle Diesel, la mine de Nampala a fait un travail très important sur l'amélioration de la qualité du carburant en améliorant le plus possible la filtration du carburant. Une nouvelle centrale de filtration du gasoil qui filtre à 4 μ les impuretés du gasoil a été mise en place, ce qui est le niveau de filtration le plus important actuellement accessible sur le type de gasoil fourni.

✧ Un certain nombre de projets responsables ont été mis en place

On peut citer :

- Forages et équipements de puits ; grâce à ses actions l'accès à l'eau qui est fondamental dans un pays aride a été largement facilité.
- Réparation de puits ;
- Dépistage des jeunes enfants et soins en partenariat avec un syndicat de travailleurs ;
- Réhabilitation de routes y compris d'un pont ; les pistes étant détruites à chaque saison des pluies, les villages et communes entourant la mine sont désormais désenclavés. Dans le passé, avec la saison des pluies ces chemins étaient totalement défoncés. Les temps de déplacement ont été réduits de 30 à 50 % facilitant la vie des communautés.
- Mise en place d'un stade de football avec ses buts ;
- Création d'une place de marché ;
- Construction de plusieurs salles de classe ;
- Achats de production des coopératives féminines maraichères ; et
- Entretien de la longue piste qui mène à la route nationale.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Responsabilité sociale corporative - (suite)

✧ La mine-école

La mine de Nampala estime que son apport le plus important en matière de développement durable et responsable est de permettre aux collaborateurs maliens d'obtenir des compétences ou de compléter celles qu'ils ont afin de leur assurer une longue carrière. C'est pour cela que la mine de Nampala est souvent présentée au Mali comme étant une mine-école.

Il a été créé un centre de formation avec une responsable spécialisée et dédiée. Les formations sont nombreuses, multiples et diversifiées. Quelque fois les formations sont aussi ouvertes au personnel des sous-traitants en fonction du sujet traité. De plus, 14 cadres maliens de la mine ont également déjà été envoyés en formation au Canada ou en France.

Le résultat de ces efforts, c'est un encadrement massivement malien et c'est vraiment une spécificité dont la Société peut être fière. En effet direct de cette politique, le nombre d'expatriés a été réduit et le haut de l'organigramme du site de Nampala est d'ores et déjà composé de 44 cadres maliens, 4 cadres de la sous-région et seulement 8 expatriés. Pour se rendre compte de ce résultat, il faut retenir que l'ensemble du site représente environ 600 travailleurs.

Mais la mine de Nampala s'est préoccupée également de ceux qui ont le plus besoin d'apprendre. Pour ce faire, la Société a donc mis en place un cycle d'alphabétisation des adultes de la mine et de personnes en charge de responsabilités communautaires en coopération avec le Gouvernement Suisse. Ce centre d'alphabétisation a donc programmé pour les mois qui viennent 65 000 heures de formations pour 126 élèves de l'entreprise et des communautés voisines. Il est à noter qu'il est très rare que les services d'un état acceptent de travailler directement avec une entreprise privée.

Ce centre va permettre d'améliorer radicalement les perspectives d'avenir des collaborateurs recrutés dans les villages et de permettre aux plus actifs de la vie des communes et des villages d'accéder à la connaissance. Un autre effet de ce centre est de créer un lieu de rencontre fusionnel entre le personnel de la mine et les principaux acteurs de la vie locale. Mieux se connaître permettra probablement d'éviter les tensions.

Il est évident que toutes ces actions vont permettre une action durable et responsable moderne qui prolongera ses effets pour toute la vie des personnes qui en profiteront.

8. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT

Charges financières

Les charges financières se sont établies à 798 000 \$ au premier trimestre de 2019 comparativement à 1 367 000 \$ pour la même période en 2018. La diminution des charges financières est une conséquence directe de la diminution et de la restructuration du passif de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Pertes (gains) de change

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, nous avons enregistré une perte de change de 6 000 \$ suite à la réévaluation de nos actifs et nos passifs monétaires, ainsi que nos instruments financiers libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Société, l'euro (gain de change de 270 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018).

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, nous avons enregistré un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1 510 000 \$ comparativement à une charge d'impôt sur le résultat de 184 000 \$ pour la même période en 2018. Cette variation s'explique principalement par une diminution des écarts temporaires existants entre la valeur comptable des immobilisations et leur valeur fiscale pour les trois premiers mois de 2019.

Résultat attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, la perte nette attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (participation de 10 % dans Nampala S.A. détenue par le gouvernement du Mali) s'établissait à 155 000 \$ comparativement à un résultat net de 522 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018.

9. RÉSULTAT GLOBAL

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2018, les autres éléments du résultat global se sont élevés à -2 729 000 \$, reflétant l'impact de la variation du taux change entre l'euro (notre monnaie fonctionnelle) et le dollar canadien (notre monnaie de présentation des états financiers) sur nos actifs et nos passifs non monétaires (3 312 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018).

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant résume les mouvements des flux de trésorerie :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
(arrondis au millier près)	\$	\$
Activités d'exploitation		
Exploitation	7 699 000	9 603 000
Éléments du fonds de roulement	(5 981 000)	1 700 000
	1 718 000	11 303 000
Activités d'investissement	(6 048 000)	(6 906 000)
Activités de financement	(1 940 000)	(3 492 000)
Variation de la trésorerie au cours de la période	(6 270 000)	905 000
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(234 000)	(419 000)
Trésorerie au début de la période	7 422 000	2 138 000
Trésorerie à la fin de la période	918 000	2 624 000

Activités d'exploitation

Exploitation

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, les activités d'exploitation, avant les éléments du fonds de roulement, ont généré des flux de trésorerie positifs de 7 699 000 \$ comparativement à 9 603 000 \$ pour la même période en 2018, l'écart étant principalement attribuable à la diminution des ventes d'or.

Éléments du fonds de roulement

Les éléments du fonds de roulement ont nécessité des liquidités de 5 981 000 \$ au premier trimestre de 2019, principalement en raison d'une augmentation des ventes d'or à recevoir et des stocks. Au premier trimestre de 2018, les éléments du fonds de roulement avaient généré des liquidités de 1 700 000 \$. Des informations supplémentaires sur la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont fournies à la note 17 des états financiers.

10. FLUX DE TRÉSORERIE - (SUITE)

Activités d'investissement

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont établis à 6 048 000 \$ comparativement à 6 906 000 \$ pour la même période en 2018 (voir tableau ci-après pour explications).

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
(arrondis au millier près)	\$	\$
Dépenses en immobilisations		
Maintien et développement	(1 277 000)	(1 137 000)
Frais de découverte	(1 653 000)	(2 227 000)
	(2 930 000)	(3 364 000)
Dépenses d'exploration		
Mine de Nampala	(861 000)	(1 320 000)
Autres permis	(1 580 000)	(141 000)
	(2 441 000)	(1 461 000)
Autres variations		
Diminution (augmentation) des dépôts versés	(669 000)	72 000
Diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles dans les créditeurs	(8 000)	(2 153 000)
	(677 000)	(2 081 000)
Total	(6 048 000)	(6 906 000)

Activités de financement

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, les flux de trésorerie requis dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 1 940 000 \$ comparativement à 3 492 000 \$ pour la même période en 2018. Au cours du premier trimestre de 2019, la Société a remboursé un montant de 2 276 000 \$ sur sa dette à long terme, conformément aux calendriers de remboursements prévus.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers sont décrites à la note 28 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2018.

12. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation de nos états financiers impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans nos états financiers sont décrites à la note 6 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2018 et à la note 4 de nos états financiers.

13. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté la norme IFRS 16, Contrats de location, selon la méthode d'adoption rétrospective modifiée. Se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2018 pour de plus amples détails.

14. SITUATION FINANCIÈRE

	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
(arrondis au millier près)	\$	\$
Actifs courants	19 218 000	19 088 000
Immobilisations corporelles	76 287 000	83 833 000
Autres actifs non courants	8 087 000	6 772 000
Total de l'actif	103 592 000	109 693 000
Passifs courants	23 473 000	22 972 000
Passifs non courants	25 261 000	29 804 000
Total du passif	48 734 000	52 776 000
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	54 340 000	56 222 000
Participation ne donnant pas le contrôle	518 000	695 000
Total du passif et des capitaux propres	103 592 000	109 693 000

Au 31 mars 2019, notre actif total s'établissait à 103 592 000 \$ comparativement à 109 693 000 \$ au 31 décembre 2018. Cette variation s'explique par une diminution de la valeur nette des immobilisations corporelles de la Société.

Au 31 mars 2019, notre passif total s'établissait à 48 734 000 \$ comparativement à 52 776 000 \$ au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique en partie par le fait que la Société a remboursé un montant en capital de 2 276 000 \$ sur la dette à long terme.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Redevances gouvernementales

Au Mali, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 %. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2019, des redevances gouvernementales de 437 000 \$ ont été inscrites à titre de charges (507 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018).

Redevances sur les revenus nets d'affinage (« NSR »)

Nous sommes assujettis à des redevances NSR de 1 % à 2 % sur différentes propriétés d'exploration. Les redevances NSR n'entreront en vigueur que lorsque nous obtiendrons un permis d'exploitation sur ces propriétés.

Pour le permis d'exploitation d'or et de substances minérales relativement à une portion de la propriété de Mininko, des redevances NSR de 151 000 \$ ont été inscrites à titre de charges pour le trimestre terminé le 31 mars 2019 (165 000 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2018).

Paievements au titre du maintien des droits miniers

Dans le cours normal des activités, afin d'obtenir et de conserver la totalité des avantages liés à la détention de nos permis miniers, nous devons nous engager à investir un montant préétabli dans l'exploration et le développement des terrains visés par les permis que nous détenons sur la période de validité de ces permis. De plus, nous sommes tenus d'effectuer des paiements annuels pour conserver certains titres de propriété. Au 31 mars 2019, nous respectons, sous tous leurs aspects significatifs, la totalité des obligations découlant de la détention de nos permis.

16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées sont décrites à la note 21 de nos états financiers.

17. LA MAISON DE COMMERCE : STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ DE LA VENTE D'OR

Le 5 juin 2014, la Société a annoncé l'organisation et la mise en place de African Peak Trading House Limited (la « Maison de commerce »), une nouvelle société, incorporée et domiciliée à l'île de Man, dont l'objet principal est de procéder à l'achat et la vente de l'or physique produit à la mine de Nampala au Mali (la « Mine ») et, de façon accessoire, de développer des filières spécialisées de commercialisation des métaux précieux affinés. La Société a effectué cette opération dans le but de gérer, contrôler et intégrer la mise en marché de l'or physique produit à la Mine, fabriquer et commercialiser des produits différenciés dont des métaux précieux réputés équitables et écoresponsables tout en réduisant les intermédiaires de marché. En plus des objets précités, la Maison de commerce permettra de réorganiser la dette à court terme de la Société et d'optimiser sa situation fiscale. La mise en place de la Maison de Commerce constitue une assise de la stratégie de la Société en matière de commercialisation de l'or produit à la Mine, dont un des objectifs est d'approvisionner directement en or certains segments de marché à valeur ajoutée, dont le marché de la haute joaillerie et des hôtels de monnaie, et ce, avec un produit et une marque de commerce unique et différenciée à valeur ajoutée.

Ainsi, tel qu'annoncé dans la déclaration de changements importants du 8 mai 2014, le 27 mars 2014, la Société a incorporé la Maison de commerce comme une nouvelle société membre de son groupe et souscrit à son capital action. Cette opération a fait l'objet d'une demande d'approbation auprès de la Bourse de croissance TSX-V et est soumise aux règles visant la protection des porteurs de parts minoritaires.

Afin de capitaliser la Maison de Commerce, la Société a souscrit aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce en échange d'une contrepartie de 15 000 000 \$. En vertu d'une convention de souscription, la Société, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, a souscrit à 1 000 actions ordinaires à un prix de 1 \$ par action de la Maison de commerce (l'« Action Ordinaire ») et à 15 000 000 actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce (l'« Action Catégorie B ») pour un prix de 1 \$ par action de catégorie B. Les Actions Catégorie B sont non votantes et permettront à la Société de recevoir un dividende préférentiel sur les Actions Ordinaires. Le contrôle légal de la Maison de commerce est détenu par une fiducie constituée en vertu des lois de Gibraltar, nommé Golden International Income Trust (la « Fiducie »), dont le seul bénéficiaire est la Société. La Fiducie est également supervisée par un protecteur, lequel est assujéti à une politique de surveillance et de reddition de compte annuelle (la « Politique de surveillance et de contrôle ») et est redevable devant l'assemblée des actionnaires de la Société. La Politique de surveillance et de contrôle a été mise en place par le conseil d'administration de la Société.

La Maison de commerce a utilisé les produits de la souscription reçue de la Société afin de mettre en place en faveur de Nampala S.A., la filiale de la Société située au Mali et exploitant la Mine, une facilité de crédit permanente intitulée « Gold Stream Credit Agreement » (le « Prêt ») et un contrat d'approvisionnement de dorés dans le cours normal des affaires pour une durée de trois ans au même prix que celui indiqué au contrat de Prêt.

Le produit du Prêt a été utilisé par Nampala S.A. dans le cours normal de ses affaires et afin de rembourser certaines avances préalablement octroyées par la Société d'un montant de 15 000 000 \$. En pratique, la Société a substitué des avances de 15 000 000 \$ par un placement dans la Maison de commerce du même montant.

En vertu du Prêt, Nampala S.A. doit livrer la possession de dorés physique à la Maison de commerce au fur à mesure qu'ils sont produits à la Mine, et ce, sur une période de cinq ans, à titre de remboursement du capital et des intérêts dus par Nampala S.A. à la Maison de commerce en vertu du Prêt. La Maison de commerce assumera alors la responsabilité de faire affiner les dorés en lingot d'or auprès d'affineurs situés en Europe afin de pouvoir ensuite les revendre sur le marché international, et ce, à l'instar des grandes sociétés minières. La Maison de commerce distribuera les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. À la suite du remboursement total du Prêt, la Maison de commerce bénéficiera d'une entente d'approvisionnement en dorés aux mêmes termes et conditions que le Prêt. Ainsi, Nampala S.A. distribuera également les profits de la revente des dorés à la Société au moyen de remboursement d'avances et de dividendes intersociétés, soit la différence entre le prix indiqué au Prêt et le coût de production.

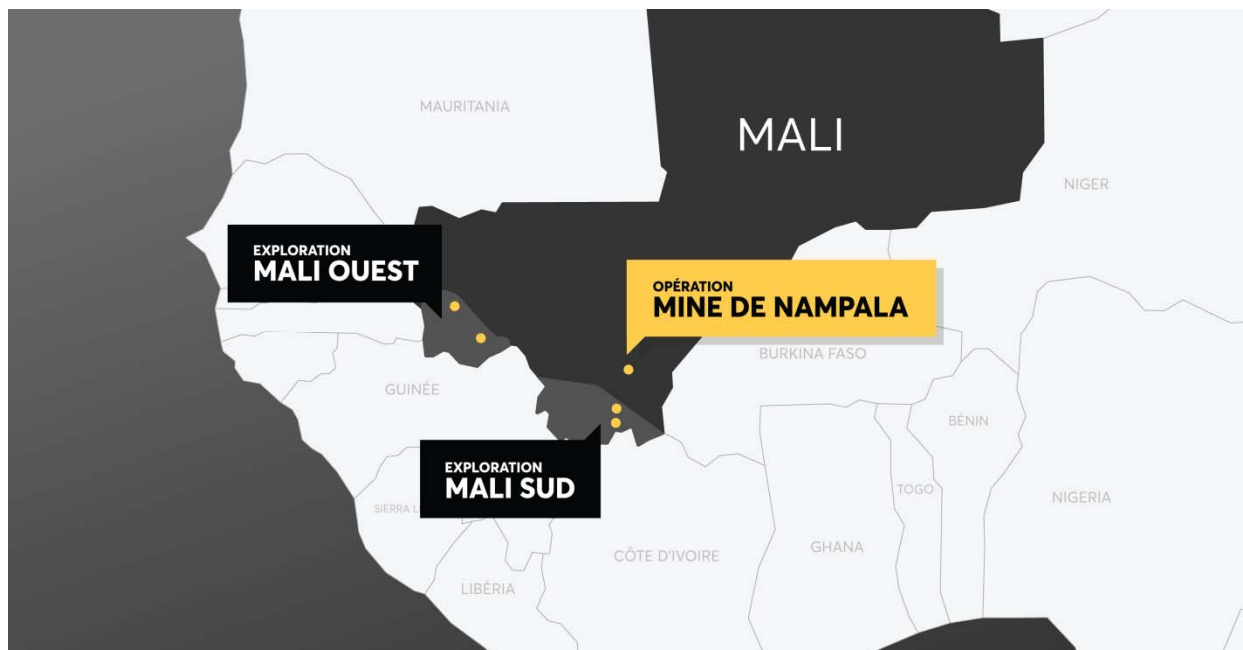
17. LA MAISON DE COMMERCE : STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ DE LA VENTE D'OR - (SUITE)

Le 6 décembre 2018, un accord a été conclu entre la Maison de Commerce et Nampala S.A donnant lieu à un nouveau prêt de 7 622 451 euros (11,6 millions de dollars canadiens), par le biais d'un contrat de crédit Gold Stream (« prêt d'or »). Ce financement, le prêt d'or, similaire au financement du prêt d'or de 2014, a permis à Nampala S.A. de compléter sa structure de financement avec un taux d'intérêt avantageux sur ce financement à 5 % (comparativement à 11 % en 2014). Cette transaction inclut également l'augmentation de la capitalisation de la Maison de Commerce d'un montant total de 7 622 451 euros, versée par la Société le 6 décembre 2018. Dans le cadre de ce prêt, Nampala S.A. livrera à la Maison de Commerce la totalité des lingots de doré extraits de la mine sur une période de sept ans, en paiement du capital et des intérêts dus au titre du prêt d'or.

En somme, la Maison de commerce est une société spécialisée qui va commercialiser l'or reçu de Nampala S.A., à l'extérieur du Mali en recherchant les meilleurs marchés, voire en développant de nouveaux marchés de niche. La Maison de commerce vendra l'or physique sur le marché international et distribuera tous les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. Ce faisant, la Société prévoit que les profits additionnels générés par la mise en marché de l'or, selon le modèle d'affaires de la Maison de Commerce qui visent des segments de marché à valeur ajoutée, seront importants et que cette opération sera bénéfique pour la Société.

18. BIENS MINIERS : QUATRE PERMIS D'EXPLORATION

ROBEX est actuellement titulaire de quatre permis d'exploration, tous localisés au Mali, en Afrique de l'Ouest, mais dont deux permis sont arrivés à échéance au début de l'année 2019 et donc sont en cours de réattribution par l'État malien (Mininko et Sanoula). Le Mali est présentement le 3^{ème} plus important pays producteur d'or en Afrique. Deux des permis de Robex sont situés au sud du pays (Mininko et Kamasso), tandis que les deux autres se situent à l'ouest du pays (Sanoula et Kolomba). ROBEX travaille et s'active présentement au développement de ces sites qui démontrent tous une géologie favorable avec un potentiel pour la découverte de gisements aurifères.



18. BIENS MINIERES : QUATRE PERMIS D'EXPLORATION - (SUITE)

Permis de Mininko

Le projet comprend le permis d'exploration Mininko couvrant 62 km². Robex détient 100% du permis et un NSR de 1% est redevable. C'est sur cette propriété que se trouve la mine de Nampala qui est présentement en exploitation. Il est localisé à environ 57 km à l'OSO de la ville de Sikasso et à 21 km au Sud du village de Niéna, duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala. Géologiquement, il se situe dans la fenêtre Mali Sud appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve les gisements aurifères de Syama, de Morilla et de Nampala. Le projet englobe le permis d'exploitation du gîte Nampala, il se localise à 35 km au NNE du gîte Syama et à 92 km au sud-ouest du gîte Morilla.

La région du permis est explorée en détail depuis 1980 et des travaux de géochimie de sol, de géologie, de géophysique et de sondage ont révélé des secteurs potentiels pour l'exploration. Les travaux ont délimité plusieurs cibles aurifères dont une est devenue le gîte Nampala. Des études géochimiques et géophysiques ont été planifiées sur cette propriété afin de déterminer les sites de forage favorables à des découvertes pouvant mener à une nouvelle exploitation future.

Permis de Kamasso

Le projet comprend le permis d'exploration Kamasso couvrant 100 km². Robex détient 100% du permis et un NSR de 1% est redevable. Il est localisé à environ 74 km au sud-ouest de la ville de Sikasso et à 35 km au Sud du village de Niéna duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala. Dans le secteur du placer orpaillé de Sikoro, l'anomalie géochimique est combinée à une anomalie de polarisation provoquée. Cette anomalie aurifère se situe sur le prolongement sud de la séquence stratigraphique et structurale dans laquelle se trouve le gisement de Nampala. En 2009, 700 mètres de forage sont complétés et montrent un enracinement en sous-surface de l'anomalie de sol.

Le permis de Kamasso offre des perspectives très intéressantes, car il est situé sur le prolongement sud de la séquence stratigraphique et structurale dans laquelle se trouve le gisement de Nampala (Mininko). Il se situe à quelques kilomètres de Nampala. Les travaux d'exploration réalisés antérieurement avaient permis de mettre en évidence plusieurs anomalies géochimiques de sols, dont celle de Sikoro, de même que celles de Kadjila et de Sirakoroni confirmées par puits et courts sondages destructifs. La réalisation d'une carte géologique au moyen des photos aériennes et satellitaires et du levé géophysique aérien du Projet Sysmine sur l'ensemble du permis de Kamasso avait également montré le prolongement des grandes structures de l'anomalie de Nampala (permis de Mininko) définies par des réseaux de failles et de fractures. Des études géochimiques et géophysiques ont été planifiées sur cette propriété afin de déterminer les sites de forage favorables à des découvertes pouvant mener à une nouvelle exploitation future.

Permis de Sanoula

Le projet comprend le permis d'exploration Sanoula couvrant 31,5 km². Robex détient 100% du permis et un NSR de 1% est redevable. Il est localisé à environ 58 km au NNO du village de Kenieba et à 120 km au Sud de la ville de Kaye, desquels il est accessible par pistes. Géologiquement, il se situe dans le secteur centre de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise sur l'Accident Sénégal-Malien (ASM), qui marque la limite entre la formation de Kofi à l'Est et la Formation de Kéniébandi à l'Ouest et est situé entre les gîtes de Sadiola, à 56 km au NNO et Loulo à 26 km au SSE.

La région du permis est explorée en détail depuis 2000, les travaux de géochimie de sol, de géophysique, de géologie et de sondage ont révélé une zone linéaire minéralisée en or. La zone est forée en 2006 et 2007 à la suite de la découverte d'une anomalie géochimique liée à une anomalie de résistivité. Un total de 966 mètres est foré, la minéralisation recoupée est contenue dans une formation sédimentaire à tourmaline très déformée. L'or se retrouve essentiellement dans des filons de quartz pyritisés fortement inclinés et dans un encaissant à tourmaline modérément silicifié. Ce type de minéralisation caractérise le gîte aurifère de Loulo.

18. BIENS MINIERES : QUATRE PERMIS D'EXPLORATION - (SUITE)

Permis de Kolomba

Le projet comprend le permis Kolomba couvrant 64 km². Robex détient 100% du permis. Il est localisé à environ 12 km au sud du village de Kenieba et 1 km au NO du village de Dabia. La route reliant Bamako à Kenieba passe au centre est du permis. Géologiquement, il se situe dans le secteur sud-est de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge Protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise respectivement à 21 km au nord-est et à 25 km au sud des gites aurifères de Fekola et de Tabakoto.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 1990, des travaux de géochimie de sol, géophysique, puits, tranchée et sondages ont révélé plusieurs secteurs cibles pour l'exploration aurifère. Ces travaux ont donné des résultats faibles en général. Ils sont consistants avec un paysage géologique où domine la saprolite parsemée de petits stockwerks de quartz dispersés et porteurs de minéralisations aurifères parfois élevés, mais sporadiques et sans réelle continuité. Les résultats obtenus sur la cible MM-5A montrent que la zone centrale de cette cible pourrait être prospective. Les forages effectués sur les anomalies MM-2, MM-3 et Bilali Santos ont fait ressortir des intersections valables méritant un suivi pour en établir la continuité. Des valeurs aurifères consistantes ont aussi été révélées dans des tranchées creusées dans un secteur ciblé de 40m x 50m.

19. RISQUES ET INCERTITUDES

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques opérationnels liés à la nature même de nos activités. Ces risques pourraient avoir une incidence sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Par conséquent, un placement dans nos actions ordinaires devrait être considéré comme un placement spéculatif. Les acquéreurs ou détenteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient porter une attention particulière à tous nos facteurs de risque.

Risques financiers

Fluctuation des prix de l'or

Les variations des prix de l'or sur le marché auront une incidence importante sur la rentabilité de nos activités. La production aurifère tirée de l'exploitation minière et la volonté de tierces parties, telles que des banques centrales, de vendre et de louer de l'or ont une incidence sur l'approvisionnement en or.

La demande d'or peut être influencée par la conjoncture économique, l'attrait de l'or comme véhicule de placement et la vigueur du dollar américain. Les autres facteurs comprennent les taux d'intérêt et de change, l'inflation et la stabilité politique. L'incidence globale de ces facteurs est impossible à prévoir avec exactitude.

En outre, le prix de l'or a, à quelques occasions, fait l'objet de variations à court terme très rapides en raison d'activités spéculatives. Les fluctuations des prix de l'or peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix du pétrole

Étant donné que nous utilisons du carburant à base de pétrole pour alimenter notre équipement minier et générer de l'électricité pour notre exploitation minière, une augmentation des prix du pétrole pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Fluctuation des taux de change

Nos activités au Mali sont assujetties aux fluctuations des devises et ces fluctuations peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. À l'heure actuelle, l'or est vendu en euro et la plupart de nos coûts sont calculés en FCFA. Le taux de change entre l'euro et le FCFA est fixé par la banque centrale européenne et il est demeuré inchangé depuis les dix dernières années au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro. Cependant, certains de nos coûts sont engagés dans d'autres devises, telles que le dollar américain et le dollar canadien. L'appréciation des autres devises par rapport à l'euro peut accroître les coûts d'exploration et de production exprimés en dollars canadiens, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des taux d'intérêt

Tous les instruments financiers de la Société ainsi que ses marges de crédit et sa dette à long terme portent intérêt à taux fixe et ne sont donc pas exposées au risque de taux d'intérêt.

Accès à des financements par emprunts

Les activités de la Société dépendent de sa capacité à continuer de disposer du financement nécessaire par voie d'emprunt. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Risques opérationnels

Incertitude liée aux estimations des réserves et des ressources

Les données relatives aux réserves et aux ressources constituent des estimations fondées sur de l'information limitée acquise par forages et différentes méthodes d'échantillonnage. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus ni que le taux de récupération sera atteint. Les teneurs de minerai réellement récupérées pourraient différer des teneurs estimées pour les réserves et les ressources. Ces données ont été déterminées en fonction du prix de l'or et des coûts d'exploitation présumés.

La production future pourrait différer de façon importante de ce qui est prévu dans les estimations de réserves, notamment pour les raisons suivantes :

- La minéralisation et les formations pourraient différer de celles qui sont prévues par forages, échantillonnages et études similaires ;
- L'augmentation des charges d'exploitation minière et de traitement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les réserves ;
- La teneur des réserves pourrait varier considérablement de temps à autre, et il n'y a aucune garantie quant à la quantité d'or qui pourra en être récupérée ; et
- La baisse du cours de l'or pourrait rendre non rentable l'exploitation minière d'une partie ou de la totalité des réserves.

L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraîner une augmentation des coûts ou une diminution de nos réserves estimatives. Les facteurs à court terme, tels que la nécessité de nouveaux travaux de développement d'un gisement ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, pourraient compromettre notre rentabilité. En cas de chute du cours de l'or, nous pourrions être tenus de réduire considérablement la valeur de notre placement dans des propriétés minières ou de retarder, voire d'interrompre, la production ou le développement de nouveaux projets.

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Production et coûts estimatifs

Rien ne garantit que les calendriers de production projetés ou prévus seront respectés ni que les estimations des dépenses d'investissement et du coût comptant d'exploitation seront réalisées. L'incapacité d'atteindre les niveaux de production et les coûts estimatifs, ou toute augmentation importante des coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur nos futurs flux de trésorerie, notre rentabilité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De nombreux facteurs peuvent entraîner des retards ou des accroissements de coûts, notamment des problèmes de main-d'œuvre, des pannes de courant, des problèmes de transport ou d'approvisionnement et des pannes mécaniques. En outre, des facteurs d'exploitation à court terme, comme le besoin de développement ordonné de corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou de différentes teneurs aurifères, peuvent faire en sorte qu'une exploitation minière ne soit pas rentable au cours d'une période donnée. Par ailleurs, nos activités peuvent faire l'objet d'interruptions prolongées imputables aux conditions météorologiques. Des dangers comme des formations inusitées ou imprévues, des éclatements de roches, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent se présenter au cours des forages et de l'enlèvement de la matière.

Notre coût pour produire une once d'or dépend également d'un certain nombre de facteurs, notamment de la teneur des réserves, de la récupération et de la capacité de traitement, du coût des matières premières, des pressions inflationnistes en général et des taux de change. Notre rendement futur peut par conséquent différer considérablement du rendement estimatif. Étant donné que ces facteurs sont indépendants de notre volonté, rien ne garantit que notre coût soit semblable d'une année à l'autre.

Nature de l'exploration et de l'exploitation minière

Nos programmes de développement et d'exploration ont une incidence marquée sur notre rentabilité. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent d'importants risques sur une longue période, que même la combinaison d'une évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une structure aurifère puisse donner lieu à des rendements importants, peu de propriétés minières qui font l'objet d'une exploration sont en définitive développées en tant que mines. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes pour établir et remplacer les réserves au moyen de forages ainsi que pour construire les installations d'exploitation minière et de traitement sur un site. Il est impossible de garantir que nos programmes d'exploration actuels ou projetés aboutiront à des exploitations minières commercialement rentables.

La viabilité économique d'un gisement d'or repose sur un certain nombre de facteurs, dont certains sont liés aux caractéristiques mêmes du gisement, comme la taille et la teneur, la proximité des infrastructures, les coûts de financement et la réglementation gouvernementale, y compris celle qui se rapporte aux taxes, aux redevances, à l'infrastructure, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation d'or, au rapatriement des revenus et à la protection environnementale. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être évaluée avec précision, mais la combinaison de ceux-ci peut faire en sorte que nous ne recevions pas un rendement du capital investi adéquat. Nos activités sont, et continueront d'être, exposées à tous les dangers et risques habituellement liés à l'exploration, au développement et à la production d'or et qui peuvent tous porter préjudice à la vie des personnes, aux biens et à l'environnement et entraîner une responsabilité légale éventuelle du fait de tout préjudice subi.

Risque lié aux entrepreneurs externes

En vertu de contrats de services miniers, les opérations de la fosse sont effectuées par des entrepreneurs externes. Il en résulte que nos opérations sont assujetties à des risques dont certains sont hors de notre contrôle, incluant notamment :

- L'incapacité de remplacer l'entrepreneur et son équipement d'exploitation dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties mette fin à l'entente ;
- Un contrôle réduit sur certains aspects des opérations qui sont sous la responsabilité de l'entrepreneur ;
- Le manquement par l'entrepreneur de ses obligations prévues au contrat de services miniers ;

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Risque lié aux entrepreneurs externes – (suite)

- Une interruption des opérations dans l'éventualité où l'entrepreneur cesse ses activités pour cause d'insolvabilité ou autres circonstances ;
- Le défaut de l'entrepreneur de se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables sous sa responsabilité ; et
- Les problèmes de l'entrepreneur à gérer sa main-d'œuvre, un conflit de travail ou autres enjeux relatifs à ses employés.

En outre, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. Bien que les entrepreneurs miniers impliqués dans ces projets soient bien établis et réputés, la survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Portefeuille de nos propriétés limité

Présentement, notre seule propriété minérale en opération est notre mine de Nampala, au Mali. Si nous n'acquérons pas et ne développons pas de nouvelles propriétés minérales, tout développement défavorable affectant notre propriété de Nampala pourrait avoir une incidence négative importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Épuisement de nos réserves minérales

Nous devons remplacer en permanence les réserves minérales épuisées par la production afin de maintenir des niveaux de production à long terme. Nous devons ainsi élargir les réserves minérales connues ou trouver ou acquérir de nouveaux gisements minéraux. Toutefois, il existe un risque que l'épuisement des réserves ne puisse pas être atténué par nos découvertes futures. L'exploration minière est de nature très spéculative et comporte de nombreux risques. De nombreux projets d'exploration aurifère, sinon la plupart, ne rapportent pas les résultats escomptés, et rien ne garantit que les programmes d'exploration actuels ou futurs soient couronnés de succès. De plus, des coûts importants sont engagés afin de constituer des réserves minérales, ouvrir de nouvelles fosses et construire des installations minières et de traitement.

Approvisionnement en eau

Les activités d'exploitation minière que nous exerçons à la mine de Nampala, à notre installation de traitement du minerai et à nos installations auxiliaires requièrent d'importantes quantités d'eau. La poursuite de notre production minière dépend de notre capacité à accéder à un approvisionnement adéquat en eau. L'insuffisance des ressources en eau, que ce soit par suite de l'adoption de nouveaux règlements ou d'autres facteurs, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix de l'énergie et autres marchandises

Le succès de nos activités d'exploitation minière est tributaire des prix du marché et de la disponibilité des marchandises qui sont utilisées dans le cadre de nos activités, notamment le diésel, le carburant, l'acier, le béton et les produits chimiques (y compris le cyanure). Les prix de ces marchandises varient en fonction de différents facteurs indépendants de notre volonté. Une augmentation des coûts ou une diminution de la disponibilité des marchandises requis pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Licences et permis

Nous devons obtenir des licences et des permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Nous sommes d'avis que nous possédons toutes les licences et tous les permis nécessaires en vertu des lois et des règlements applicables à l'égard de nos propriétés et que nous sommes actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les modalités de ces licences et permis.

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Licences et permis – (suite)

Toutefois, ces licences et ces permis peuvent faire l'objet de changements dans diverses circonstances. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir ou conserver toutes les licences et tous les permis qui peuvent être requis pour poursuivre nos activités actuelles, explorer et développer les propriétés ou entreprendre la construction ou l'exploitation d'installations minières et de propriétés en cours d'exploration ou de développement. L'incapacité d'obtenir de nouvelles licences et de nouveaux permis ou de parvenir à conserver ceux que nous détenons déjà pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Risque politique, risque terroriste et banditisme armé

Bien que le gouvernement du Mali ait par le passé appuyé le développement de ses ressources naturelles par des sociétés étrangères, rien ne garantit que le gouvernement n'adoptera pas à l'avenir des politiques différentes ou de nouvelles interprétations relativement à la propriété étrangère des ressources minérales, aux taux de change, à la protection environnementale, aux relations de travail, au rapatriement des revenus ou au rendement du capital. Toute limite imposée à l'égard du transfert de trésorerie ou autres actifs entre Robex et ses filiales pourrait restreindre notre capacité à financer nos activités d'exploitation, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

En outre, les régimes d'imposition visant les activités minières dans les territoires étrangers peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes et de modifications constantes, et pourraient ne pas prévoir de mesures de stabilité fiscale. Notre interprétation de la loi fiscale, y compris des mesures de stabilité fiscale, et son application à nos transactions et à nos activités pourraient ne pas correspondre à l'interprétation de cette même loi par les autorités fiscales. Par conséquent, les taxes pourraient augmenter et les transactions pourraient être contestées par les autorités fiscales et nos activités faire l'objet d'une vérification, ce qui pourrait se traduire par des impôts, des pénalités et des intérêts importants. Nous pourrions aussi avoir de la difficulté à récupérer les montants de taxes et d'impôts remboursables de la part des autorités fiscales.

On ne peut écarter la possibilité qu'un gouvernement adopte des politiques sensiblement différentes ou de nouvelles interprétations qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation des éléments d'actif. La possibilité de conflits civils et d'instabilité politique dans ce pays ou des pays voisins, et la possibilité que la sécurité de nos mines et de notre personnel soit menacée en raison d'agitation politique, de guerre civile ou d'attaques terroristes, font également partie des risques politiques. Toute activité de ce genre pourrait perturber nos activités, limiter notre capacité à embaucher et à retenir du personnel qualifié, et restreindre notre accès au capital.

Il est à noter que la situation au Mali se dégrade, de même qu'au Burkina Faso voisin et plus généralement dans l'arc subsaharien. La dégradation est de plusieurs natures, notamment avec une déstabilisation du centre du pays qui se rapproche de Bamako ; une instabilité sociale et des difficultés politiques de toutes natures. Le pays voit émerger des conflits ethniques qui n'existaient pas et la présence d'un banditisme armé en raison de la présence de nombreuses armes et milices.

Questions liées à la conformité, à la fraude et à la sûreté

La Société doit s'assurer de gérer adéquatement les risques liés à la fraude vue la nature de ses activités et à son environnement d'extrême pauvreté et d'instabilités. Une lutte est menée quotidiennement concernant ces aspects en outre avec l'aide d'un spécialiste en sécurité minière ayant de l'expérience en Afrique.

De plus, la Société a engagé une politique de consolidation de la conformité notamment en mettant en place une politique dénommée PAF (Procédure Anti-Fraude) inspirée du référentiel Coso 2013.

Une gendarmerie est installée à l'entrée de la mine. Plusieurs dizaines de caméras numériques surveillent le site. Plusieurs dizaines de gardes patrouillent. Mais la Société doit s'adapter en permanence et rien ne garantit la parfaite efficacité des actions menées.

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Questions liées aux titres de propriété

Les titres liés aux projets minéraux et aux droits d'exploration et d'exploitation impliquent certains risques inhérents en raison de problèmes potentiels découlant des caractéristiques historiques ambiguës des projets miniers. Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que l'existence et l'étendue d'une propriété minière dans laquelle nous avons une participation pourraient être remises en question, les titres de propriété des propriétés minières peuvent faire l'objet de réclamations éventuelles de la part de tierces parties et rien ne garantit qu'il n'existe aucune entente non enregistrée, aucune réclamation, ni aucun vice de titre qui pourrait faire en sorte que nos titres soient remis en question.

Par ailleurs, le défaut de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables, dont le défaut d'acquitter les taxes et les impôts et de réaliser et déposer des travaux d'évaluation dans les délais prescrits, peut invalider le titre sur des parties ou la totalité des propriétés à l'égard desquelles nous détenons des licences et des permis.

Risque lié aux fournisseurs

Nous dépendons de divers services, équipements, fournitures et pièces pour mener nos opérations. Une pénurie de biens, de pièces ou de services dont nous avons besoin pourrait entraîner une hausse des coûts ou un retard dans les livraisons, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre calendrier de production ainsi que sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

De plus, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Concurrence

Le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentiel à tous les niveaux. Nous livrons concurrence à bon nombre d'entreprises et de personnes, y compris des concurrents mieux pourvus en ressources financières, techniques et autres, pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières intéressantes, d'équipement et, de plus en plus, pour la recherche de ressources humaines. Rien ne garantit que nous puissions continuer à concurrencer avantageusement les autres sociétés minières.

Personnel qualifié et personnel clé

Pour que nos activités soient couronnées de succès, nous devons trouver et retenir des employés qualifiés qui possèdent une connaissance approfondie et une expertise du secteur minier. Robex et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé, et si nous nous trouvions dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié, ou d'établir des stratégies adéquates de planification de la relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Relations de travail

Nous dépendons de notre main-d'œuvre pour extraire et traiter le minerai. Nos relations avec nos employés pourraient être touchées par des changements aux relations de travail provenant, notamment, de groupes d'employés, de syndicats et des autorités gouvernementales. De plus, certains de nos employés sont représentés par des syndicats aux termes de conventions collectives. Nous pourrions nous trouver dans l'incapacité de renégocier de façon satisfaisante nos conventions collectives à leur échéance. En outre, les conventions collectives en vigueur pourraient ne pas suffire à empêcher les grèves et arrêts de travail à nos installations à l'avenir. Des interruptions de travail pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Risques et coûts environnementaux

Toutes les étapes de nos activités sont assujetties à la réglementation environnementale. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuse, des amendes et des pénalités accrues pour non-conformité, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs dirigeants, administrateurs et employés. Des risques environnementaux, qui nous sont inconnus à l'heure actuelle et qui ont été causés par d'anciens ou d'actuels propriétaires des propriétés ou par d'anciens ou d'actuels travaux d'exploitation sur les propriétés, peuvent exister sur nos propriétés. Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements environnementaux applicables pourrait donner lieu à des mesures exécutoires, incluant notamment des mesures correctives qui nécessitent des dépenses d'investissement ou des mesures de redressement. Rien ne garantit que de futurs changements dans les lois et règlements environnementaux et les permis régissant les activités d'exploitation et générales des sociétés minières, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Nous employons, dans notre processus de production minière, du cyanure de sodium, qui est une substance toxique. Advenant une fuite ou un déversement de cyanure de sodium de son système de confinement, nous pourrions être tenus responsables des travaux de décontamination, lesquels pourraient ne pas être assurés. Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour éviter le déversement de matières polluantes dans la nappe phréatique et les milieux naturels, nous pourrions être tenus responsables de risques à l'égard desquels nous ne possédons également aucune assurance.

De plus, les sociétés du secteur des ressources naturelles sont tenues d'exercer leurs activités et d'effectuer la remise en état des sols qu'elles exploitent conformément à la réglementation environnementale en vigueur. Nos estimations du total des coûts définitifs liés à la fermeture des mines et à la remise en état des sols pourraient différer sensiblement des coûts réels. Tout coût de remise en état excédentaire ou imprévu pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Assurances insuffisantes

Bien que nous puissions obtenir des assurances à l'égard de certains risques pour des montants que nous considérons suffisants, l'assurance disponible pourrait ne pas couvrir la totalité des risques potentiels auxquels peut faire face une société minière. Nous pourrions également nous trouver dans l'incapacité de conserver les assurances nécessaires pour couvrir les risques assurables moyennant des primes économiquement acceptables. La couverture d'assurance pourrait en outre ne pas être disponible dans l'avenir ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute perte résultante. De plus, l'assurance pour certains risques, comme les risques liés aux sites d'usinage, à la pollution environnementale, à l'élimination des déchets et à d'autres dangers découlant de l'exploration et de la production, n'est généralement pas offerte aux sociétés aurifères selon des modalités acceptables. Les coûts éventuels pouvant être associés aux dommages non assurés ou en excès de la garantie ou pour assurer la conformité aux lois et aux règlements applicables pourraient entraîner des retards importants et nécessiter des sorties de fonds substantielles, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Nationalisme en matière de ressources

À un moment où les gouvernements africains sont aux prises avec une conjoncture économique déficitaire et déprimée, le secteur aurifère est ciblé comme une source d'accroissement des recettes publiques. Les États revoient sans cesse les modalités d'exploitation des ressources nationales qui régissent les sociétés minières. Si cette évolution du nationalisme en matière de ressources se traduisait par l'entrée en vigueur de nouvelles lois, elle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. De nombreux projets et nouveaux textes créent des inquiétudes.

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Relations avec les communautés environnantes

Les activités exercées par les sociétés du secteur des ressources naturelles font l'objet d'un regard de plus en plus critique de la part du public. Nous subissons des pressions qui nous obligent à démontrer que nos activités commerciales génèrent non seulement un rendement satisfaisant pour nos actionnaires, mais profitent également à d'autres parties intéressées comme les gouvernements locaux et les communautés situées près de notre mine, au Mali.

Ces pressions pourraient entraîner d'éventuelles conséquences telles que des atteintes à notre réputation, des poursuites en justice, des obligations croissantes en matière d'investissement social et des pressions en vue de la hausse des taxes et des redevances perçues par les gouvernements locaux et les communautés environnantes. Ces pressions pourraient également compromettre notre capacité à obtenir les permis et les autorisations nécessaires à la poursuite de nos activités.

De plus, nos propriétés au Mali pourraient être assujetties à des droits ou à des revendications de droits de la part de différents intervenants communautaires. En outre, des orpailleurs pourraient utiliser certaines de nos propriétés ou la totalité de celles-ci, interférant avec nos activités d'exploration et de développement sur ces propriétés.

Dépendance à l'égard des systèmes de technologie de l'information

Nos activités dépendent des systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes peuvent subir des perturbations, des dommages ou des pannes sous l'effet de divers facteurs. Toute défaillance touchant nos systèmes de technologie de l'information pourrait se traduire par des arrêts de production, des retards opérationnels, la compromission de l'information confidentielle ou encore la destruction ou la corruption de données. En conséquence, tout dysfonctionnement de nos systèmes de technologie de l'information pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Il pourrait aussi nuire considérablement à l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une action est menée depuis plusieurs années pour réduire le risque de pertes de données, mais rien ne garantit que cette action soit totalement efficace.

Menaces cybernétiques

Nos activités dépendent, en partie, de notre capacité, et de celle de nos fournisseurs, à protéger nos réseaux, nos systèmes technologiques et nos logiciels contre les dommages découlant de différentes menaces comme les virus, les atteintes à la sécurité et les attaques cybernétiques. Ces menaces peuvent inclure des tentatives d'accéder, sans autorisation, à nos données ou nos systèmes de réseaux automatisés, et la manipulation ou l'utilisation inappropriée de systèmes de technologie de l'information. Une défaillance de toute composante de nos systèmes de technologie de l'information pourrait, selon la nature de cette défaillance, avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, notre situation financière et notre résultat d'exploitation. Bien que nous n'ayons jamais connu de pertes significatives découlant d'attaques cybernétiques ou d'autres atteintes à la sécurité de nos données, rien ne garantit que nous ne subissons jamais de telles pertes dans l'avenir. Notre risque et notre exposition à ces enjeux ne peuvent être entièrement évités compte tenu, entre autres choses, de la nature évolutive de ces menaces. À mesure que les menaces cybernétiques continueront d'évoluer, nous pourrions être tenus de consacrer des ressources additionnelles pour continuer à modifier ou à améliorer nos mesures de protection ou à investiguer et à remédier à tout vulnérabilité de nos systèmes.

19. RISQUES ET INCERTITUDES - (SUITE)

Litiges

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, qu'elles soient fondées ou non. Nous avons déjà été engagés dans diverses poursuites judiciaires, nous le sommes actuellement et nous pourrions l'être à l'avenir. Bien que nous croyions improbable que ces poursuites aient ultimement une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation, des coûts liés à la défense seront engagés, même à l'égard des actions instituées sans fondement. En raison de l'incertitude inhérente au processus de règlement des litiges, rien ne garantit que la résolution de toute procédure judiciaire particulière ou de plusieurs procédures judiciaires combinées n'ait pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Lois anticorruption

Nous exerçons nos activités dans des territoires où le secteur public et le secteur privé ont déjà été entachés, dans une certaine mesure, par la corruption. Nous sommes tenus de respecter les dispositions de la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers. On assiste depuis peu à une hausse de la fréquence et de la sévérité des sanctions appliquées en vertu de la loi. Bien que nous ayons adopté une politique qui exige le respect des lois anticorruption, rien ne garantit que nos politiques et procédures de contrôle interne nous prémuniront en tout temps contre la négligence, la fraude, la malhonnêteté ou tout autre agissement répréhensible. Toute infraction réelle ou présumée des lois anticorruptions est passible d'amendes et de sanctions civiles et pénales et elle peut nuire à notre réputation ou entraîner d'autres conséquences susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

20. CAPITAL-ACTIONS

Au 30 mai 2019, notre capital social se composait de 579 509 566 actions ordinaires émises et en circulation.

Aussi, 13 050 000 options d'achat d'actions étaient attribuées à des prix d'exercice de 0,09 \$, 0,115 \$ et 0,16 \$, venant respectivement à échéance le 16 juillet 2022, le 23 septembre 2023 et le 12 juin 2019. Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Sommaire de l'actionnariat

	Situation actuelle		Options d'achat d'actions ⁽¹⁾ Effets de l'exercice		
	Actions en circulation	%	Actions émises	Total des actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen*	382 793 027	66,05%	5 000 000 ⁽²⁾	387 793 027	65,44%
Autres actionnaires	196 716 539	33,95%	8 050 000	204 766 539	34,56%
Total	579 509 566	100%	13 050 000	592 559 566	100%

* Le groupe Cohen est composé de : Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

⁽¹⁾ 13 050 000 options d'achat d'actions à des prix d'exercice de 0,09 \$, 0,115 \$ et 0,16 \$, venant respectivement à échéance le 16 juillet 2022, le 23 septembre 2023 et le 12 juin 2019. L'exercice de ces options augmenterait la trésorerie de la Société d'un montant de 1 352 000 \$.

⁽²⁾ Les options d'achat d'actions ont été attribuées de la façon suivante : 3 000 000 à Georges Cohen, 1 250 000 à Benjamin Cohen et 750 000 à Julien Cohen.

21. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION (CPCI) ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nous maintenons en place des systèmes d'information, des contrôles et des procédures appropriés afin de nous assurer que l'information utilisée à l'interne et publiée à l'externe soit complète, exacte, fiable et à jour. Les contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable à l'effet que l'information qui doit être présentée dans les rapports annuels, les rapports intermédiaires et les autres documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et comprend des contrôles et des procédures conçus pour assurer que l'information importante qui doit être divulguée est compilée et communiquée à la direction, y compris les dirigeants signataires, de façon à permettre la prise de décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Notre président, notre chef de la direction et notre chef de la direction financière ont évalué ou fait en sorte que soient évaluée, sous leur supervision directe, l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CPCI tels que définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* au 31 décembre 2018 et sont arrivés à la conclusion que ces CPCI étaient conçus et fonctionnaient de façon efficace.

Il n'y a eu aucun changement à nos CPCI au cours de la période entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 mars 2019, qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qui aurait, des répercussions importantes sur nos CPCI.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CIIF tels que définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. L'évaluation a été effectuée par le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, avec la collaboration d'autres dirigeants et membres du personnel dans la mesure jugée nécessaire.

Basé sur cette évaluation, le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière sont arrivés à la conclusion qu'au 31 décembre 2018, les CIIF étaient conçus de façon appropriée, étaient efficaces et offraient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucun changement important à nos CIIF au cours au cours de la période entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 mars 2019, qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qui aurait, des répercussions importantes sur nos CIIF.

Limites des contrôles et procédures

Malgré son évaluation, notre direction, incluant le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, est d'avis que tout contrôle et tout procédure, aussi bien conçus et fonctionnels soient-ils, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non une assurance absolue d'atteindre les objectifs de contrôle désirés. Par conséquent, compte tenu des limites inhérentes aux systèmes de contrôle, des inexactitudes attribuables à des erreurs ou des cas de fraude pourraient se produire et ne pas être détectées.

22. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2019	2018				2017		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
<i>(en milliers de dollars, sauf les résultats par action)</i>								
Résultats								
Revenus – Ventes d’or	18 870	18 613	19 820	19 376	20 573	14 754	14 786	15 207
Résultat net	669	-5 484	5 125	5 242	6 406	4 062	711	2 851
Attribuables aux								
- Actionnaires	825	(4 897)	4 598	4 796	5 883	3 812	381	2 828
- Participations de donnant pas le contrôle	(156)	(587)	527	446	523	251	330	22
Résultat de base par action	0,001	(0,008)	0,008	0,008	0,010	0,007	0,001	0,005
Résultat dilué par action	0,001	(0,008)	0,008	0,008	0,010	0,007	0,001	0,005
Flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation ¹	7 699	1 219	7 782	8 310	9 603	5 490	5 722	6 907
NAMPALA								
Données d’exploitation								
Minerai extrait (tonnes)	498 433	491 734	365 759	448 974	491 342	479 198	325 524	376 054
Minerai traité (tonnes)	424 561	481 603	432 538	436 224	445 226	470 010	404 038	381 973
Teneur traitée (g/t)	0,95	0,91	0,97	0,94	0,93	0,89	0,80	0,77
Récupération (%)	85,0%	84,9 %	87,3 %	86,3 %	83,9 %	82,4 %	83,5 %	85,9 %
Onces d’or produites	11 291	10 665	12 772	11 716	9 793	11 099	9 163	8 965
Onces d’or vendues	10 935	10 939	12 733	11 481	11 989	9 069	9 197	8 987
Statistiques (en dollars)								
Prix de vente moyen réalisé (par once)	1 726	1 701	1 557	1 688	1 716	1 627	1 608	1 692
Coût comptant d’exploitation (par tonne traitée) ²	18	17	15	14	15	15	13	11
Coût comptant total (par once vendue) ²	706	765	586	597	655	706	585	590
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ²	1 053	1 148	827	921	1 036	1 105	774	872
Charges administratives (par once vendue)	162	101	134	137	112	139	130	165
Amortissement des immobilisations (par once vendue)	765	702	249	254	242	239	217	216

¹ Les flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

² Le coût comptant d’exploitation, le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n’existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 37.

23. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certains des indicateurs que nous utilisons pour analyser et évaluer nos résultats représentent des mesures non conformes aux IFRS. Nous présentons ces mesures non conformes aux IFRS, car certains investisseurs les utilisent pour évaluer notre performance financière. Celles-ci n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas été définies ailleurs dans le présent document, ainsi qu'un rapprochement de ces mesures et de celles établies conformément aux IFRS, sont fournies ci-dessous.

Coût comptant d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre le coût comptant d'exploitation calculé conformément aux normes de l'Institut de l'or³ et les charges d'exploitation. La Société suit les recommandations de l'Institut de l'or sur les coûts de production standard.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
Par tonne traitée		
Tonnes de minerai traitées	424 561	445 226
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière (relatives aux onces vendues)	7 719 316	7 856 075
Redevances minières	(588 145)	(672 031)
Incidence des ajustements des stocks (lingots de dorés, or en voie de production et stocks de minerai)	418 772	(702 763)
Charges d'exploitation (relatives aux tonnes traitées)	7 549 943	6 481 281
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	18	15

Coût comptant total

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
Par once vendue		
Onces d'or vendues	10 935	11 989
(en dollars)		
Charges d'exploitation minière	7 719 316	7 856 075
Coût comptant total (par once vendue)	706	655

³ L'Institut de l'or, qui a cessé ses activités en 2002, était un organisme non réglementé et représentait un groupe mondial de producteurs d'or. La norme de coût de production développée par l'Institut de l'or demeure la norme généralement admise en matière d'enregistrement des coûts décaissés par les entreprises d'extraction aurifère.

23. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS - (SUITE)

Coût de maintien tout inclus

Le coût de maintien tout inclus représente le coût comptant total auquel s'ajoutent les dépenses en immobilisations de maintien et les frais de découverte par once.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
Onces d'or vendues	10 935	11 989
(en dollars)		
Dépenses en immobilisations de maintien	3 791 098	4 571 235
Dépenses en immobilisations de maintien (par once vendue)	347	381
Coût comptant d'exploitation (par once vendue)	706	655
Coût de maintien tout inclus (par once vendue)	1 053	1 036

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ¹ (en dollars)	7 699 282	9 603 665
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	579 509 566	579 509 566
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action (en dollars)	0,013	0,017

Mesure comptables ajustées

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2019	2018
(en dollars)		
Résultat net attribuable aux actionnaires selon les IFRS	825 022	5 882 830
Pertes (gains) de change	5 638	(269 570)
Variation de la juste valeur des passifs financiers	---	(767 732)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires	830 660	4 845 528
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	579 509 566	579 509 566
Résultat de base ajusté par action (en dollars)	0,001	0,008

¹ Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

24. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE

Le présent rapport de gestion est daté du 30 mai 2019. Nous présentons régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, d'états financiers et des circulaires de sollicitation annuelle sur le site Internet de SEDAR (sedar.com). Vous trouverez également ces documents et d'autres informations concernant la Société sur notre site Internet à l'adresse robexgold.com.

25. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que des hypothèses et, en conséquence, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon significative par rapport à ceux anticipés en vertu de ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont avisés qu'ils ne devraient donc pas s'y fier indûment. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés relatifs à nos attentes quant au prix de l'or, aux objectifs de production, aux échéanciers, aux charges d'exploitation minière, aux dépenses d'investissement et aux estimations des réserves et ressources minérales. Les énoncés prospectifs comprennent des mots et expressions comme « recherche », « croissance », « occasions », « anticipée », « perspectives », « stratégie », « sera mis à contribution », « évaluées », « est prévue », « afin de », « devrait », « cible », « objectif », « avons l'intention », et d'autres expressions semblables. Les facteurs pouvant entraîner une variation importante des résultats et événements futurs par rapport aux attentes exprimées ou découlant implicitement des énoncés prospectifs comprennent notamment la capacité d'atteindre notre objectif de produire au moins 45 000 onces d'or à la mine de Nampala en 2019 à un coût comptant total (par once vendue) inférieur à 650 \$ et un coût de maintien tout inclus (par once vendue) inférieur à 900 \$, la capacité de maintenir un niveau de charges administratives semblables à celui de l'année 2018, la capacité à réaliser notre priorité stratégique, les fluctuations du prix de l'or, des devises et des coûts d'exploitation, les risques liés à l'industrie minière, l'incertitude liée aux estimations de réserves et de ressources minérales, les délais, la stabilité politique et sociale en Afrique (incluant notre capacité à conserver ou renouveler nos licences et permis), et les autres risques décrits dans les documents de Robex déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières. ROBEX décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne l'exige.

INFORMATIONS CORPORATIVES

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de croissance TSX
Symbole : RBX

SIÈGE SOCIAL

437 Grande-Allée Est, bureau 100
Québec (Québec)
Canada G1R 2J5
Tél. : (581) 741-7421
Fax : (581) 742-7241
info@robexgold.com

BUREAU AU MALI

Rue 50, porte 901 Badalabougou
B.P. 1939
Bamako, Mali, Afrique
011 223 20 23 24 80
011 223 76 41 20 21
a.kader@robexgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil :

Georges Cohen

Vice-président du conseil :

Richard R. Faucher

Autres membres :

Benjamin Cohen, Christian Marti, Claude Goulet, Julien Cohen, Michel Doyon

COMITÉ D'AUDIT

Président du comité :

Claude Goulet

Autres membres :

Julien Cohen, Michel Doyon

DIRECTION

Président:

Georges Cohen

Chef de la direction :

Benjamin Cohen

Chef de la direction financière

et des opérations :

Augustin Rousselet

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Québec (Québec)

CONSEILLER JURIDIQUE

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Québec (Québec)

PERSONNE QUALIFIÉE (RÈGLEMENT 43-101)

Alain Carrier, géo, M.Sc.

AGENT DE TRANSFERT

Société de fiducie Computershare du Canada, Montréal (Québec)
579 509 566 actions émises et en circulation au 30 mai 2019

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Augustin Rousselet
Tél. : (581) 741-7421
info@robexgold.com